

FORMATIONS OBLIGATOIRES DANS LE BTP



**ADOPTER LES BONS GESTES POUR PRATIQUER SON ACTIVITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ
+ PRÉSERVER SA SANTÉ ET CELLE DE SES COMPAGNONS.**

Les travailleurs du BTP doivent suivre certaines formations santé et sécurité obligatoires.



LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

RISQUE CHIMIQUE

- ↓ PRODUITS CHIMIQUES
- ↓ RISQUE BIOLOGIQUE
- ↓ RISQUE LÉGIONELLES

- ↓ AMIANTE SOUS-SECTION 4
- ↓ AMIANTE SOUS-SECTION 3
- ↓ PRODUITS PHYTOSANITAIRES

SANTÉ SÉCURITÉ

- ↓ ACCUEIL NOUVEL ARRIVANT
- ↓ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)*
- ↓ ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
- ↓ ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL DE L'ENTREPRISE
- ↓ AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

Un sauveteur secouriste est nécessaire dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier où sont réalisés des travaux dangereux et employant plus de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours.

Il est recommandé d'avoir au moins 1 sauveteur secouriste par chantier pour faire face à une situation d'urgence et pratiquer les gestes de 1^{er} secours.

TRAVAIL EN HAUTEUR

- ↓ ÉCHAFAUDAGES DE PIED
- ↓ ÉCHAFAUDAGES ROULANTS


- ↓ TRAVAUX SUR CORDES
- ↓ UTILISATION D'UN SYSTÈME D'ARRÊT DE CHUTE

CONTRAINTES PHYSIQUES

- ↓ MANUTENTIONS MANUELLES / PRAP
- ↓ BRUIT
- ↓ VIBRATIONS




LES FORMATIONS OBLIGATOIRES



ÉLECTRICITÉ

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

- ↓ BO HO HOV
- ↓ BR
- ↓ BS
- ↓ BC
- ↓ BP



CONDUITE D'ENGIN


- ↓ ENGIN DE CHANTIERS
R482
- ↓ GRUES MOBILES
R483
- ↓ GRUES À TOUR
R487
- ↓ GRUES DE CHARGEMENT
R490
- ↓ PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES
MOBILES DE PERSONNES - PEMP
R486
- ↓ CHARIOTS CONDUCTEUR
PORTÉ
R489
- ↓ CHARIOTS À CONDUCTEUR
ACCOMPAGNANT
R485
- ↓ PONTS ROULANTS
ET PORTIQUES
R484




INCENDIE / EXPLOSION

- ↓ INCENDIE
- ↓ EXPLOSION

EN +

 **TÉLÉCHARGEZ LA FICHE RÉCAP DES CACES : FICHE RECAP ENGIN ET COCHEZ LES ENGIN QUE VOUS ET / OU VOS SALARIÉS UTILISEZ POUR SAVOIR QUELLES FORMATIONS SUIVRE**

**UNE QUESTION ?
CONTACTEZ
VOTRE CAPEB
DÉPARTEMENTALE**

-  Toutes les formations ne sont pas obligatoires en fonction du métier / de l'activité.
- Certaines formations peuvent être dispensées par le CSE.
- Faites le point sur vos besoins !
Pour les formations à la sécurité obligatoires nécessaires à votre activité ou celle de vos salariés, l'IRIS-ST vous propose un outil de diagnostic simple et rapide, qui ne vous prendra que quelques minutes >>

POUR EN SAVOIR +

 **CONSULTEZ LE GUIDE DES FORMATIONS SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL >>**

 **CONSULTEZ LE GUIDE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES DU BTP DE CONSTRUCTYS >>**